



Montréal, le 20 février 2025

7665, boul. Lacordaire
Montréal, Québec H1S2A7

Objet : POLITIQUE DE RECRUTEMENT – JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – LAVAL 2025

SPORTSQUÉBEC donne le mandat à **ACLAM**, de mettre en place une politique de recrutement appropriée à la discipline qu'il encadre.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Mettre en place un processus de sélection et d'encadrement des équipes provinciales présentent aux Jeux de la francophonie canadienne – Laval 2025.

MODALITÉS

Notre processus de sélection des participants ainsi que les dates seront les suivants :

Les jeunes qui désirent s'inscrire au volet Théâtre doivent être des participant du festival de L'AQUEFT du 21 au 23 avril 2025.

Éligibilité et critère de sélection :

Volet Improvisation

Les jeunes artistes intéressé·e·s par le volet Improvisation doivent remplir les conditions suivantes :

- Être résident·e du Québec ;
- Parler français ;

- Être âgé·e entre 14 et 18 ans, c'est-à-dire être né·e entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2011 ;
- Une dérogation est possible pour les jeunes nés entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 décembre 2006, inscrits à l'école secondaire l'année des JeuxFC ;
- Être disponible entre le 14 et le 20 juillet 2025 ;
- Être un·e participant·e au FESTIVAL INTERNATIONAL FRANCOPHONE DE THÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES 21 au 23 mars 2025
- Déposer sa candidature avant le **11 avril 2025**.

La sélection sera faite par un comité de sélection composé par des membres du comité organisateur du festival.

La composition du comité de sélection sera :

- Un membre d'ACLAM
- Quatre membres du comité organisateur du festival.

Les jeunes intéressés devront écrire un texte pour expliquer leur motivation et remplir le formulaire de participation lors du festival et soumettre la pièce choisie pour l'épreuve des jeux.